



FICHE DE PROCURATION

Assemblée Générale du 30 Juin 2012 à VERQUIN

Cette fiche est à retourner **impérativement** avant le **15 juin 2012**

**A n'utiliser que si vous n'avez pas de membre délégué
de votre Association présent à l'Assemblée Générale à VERQUIN**

Retour par voie postale à :

Comité départemental Handisport 62
7, rue de l'école
62180 WABEN

Ou retour par mail à l'adresse suivante :

comitedepartementalhandisport62@laposte.net

Nom de l'association(en entier) :

Adresse de l'association :

Je soussigné :Président de l'association ci-dessus désignée

Donne pouvoir à : Madame ou Monsieur (représentant délégué du président).....

Pour me représenter lors de l'assemblée Générale du Comité Départemental handisport 62 du 30 juin 2012 et participer à tous les votes qui interviendront.

Fait à :le.....

Signature du président

Article 8 des statuts (extrait) :

Le vote par procuration est possible, toutefois le représentant d'une association ne peut être mandaté que par les associations du même département où se trouve le siège de sa propre association ou par le président du Comité départemental.

Seules pourront disposer de leur voix ou les déléguer les associations en règle avec la Fédération, le Comité Régional et le Comité Départemental qui la concerne. Le porteur de voix ne peut disposer que des procurations de 4 associations autres que celle pour laquelle il est mandaté. Chaque association ou club dispose d'un nombre de voix en fonction du nombre de licenciés.

